

Délibération N° 2020-12

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 13 mars 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 28 février 2020,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 28 février 2020

1 Modification de maquettes - alternance

UFR Droit JVD : licences professionnelles et Master : LP mention « activités juridiques, contentieux et recouvrement » parcours droit, procédures et métiers du contentieux ; LP « métiers du BTP » parcours droit et techniques des réseaux hydrauliques ; master mention « droit privé » parcours M2 événements sportifs et culturels en alternance

UFR Langues : LP mention « commercialisation des produits touristiques » parcours négociation-commercialisation des prestations touristiques spécialisées

UFR T&T : LP mention « ville et environnements urbains » parcours nature en ville

2/ Tarifs formation continue 2020-21

3/ Tarifs TOEIC

4/ Conventions

UFR T&T/ EPLEFPA Lyon Dardilly Ecully (CFA) et Lycée Argrotec (UFA) à Vienne : LP MAEP
« chargé de projets milieux aquatiques et eaux pluviales »

ICOM/Agence Universitaire de la francophonie : avenant n°2 à la convention d'application n°1 de l'accord cadre du 27/03/2017 entre l'AUF et l'Université Lyon 2 en faveur du M2 Pro VCIEL

UFR ASSP/Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon : organisation conjointe d'un atelier établissant la collaboration des étudiants européens Erasmus + EYES « les jeunes citoyens du climat »

UFR ASSP/IAC Lyon : convention de partenariat pour l'organisation conjointe d'un atelier de recherche sur la perception des œuvres d'art et de la médiation, dans le M2 « nouveaux modes de médiation »

UFR LESLA/ ENSATT : avenant à la convention de partenariat pédagogique licence « art du spectacle » parcours acteur ; LP « technique du son et de l'image » parcours art du costume de spectacle

UFR Langues/ENS Lyon : convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation d'anglais

UFR Langues/ENS Lyon : convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation d'allemand

UFR LESLA/Université Lyon 3 : convention pédagogique relative à la préparation commune aux concours externes d'agrégation de lettres modernes, lettres classiques, grammaire

UFR LESLA/Communauté d'agglomération du Grand Avignon : convention de collaboration pédagogique pour la L3 « Musicologie et médiation musique et musicologie »

UFR T&T/Université d'Etat Ivane Javakhishvili de Tbilissi (TSU) : convention spécifique relative à la mise en œuvre d'un double Master « Tourisme, parcours loisirs et patrimoine » (Lyon 2) et Master « Tourisme » (Université de Tsibilli).

UFR Droit JVD/Université de Montréal : accord de coopération pour une formation en double diplôme dans le cadre de la Maîtrise en droit, option droit des affaires de l'Université de Montréal et du Master en droit « Economie, gestion » mention droit des affaires, parcours droit des affaires comparé

UFR LESLA/Université SOGANG (Corée du Sud) : accord de coopération double diplôme entre l'Université Lyon 2 (UFR LESLA) et l'Université SOGANG (département de langue et littérature françaises)

Les modifications de maquettes, à l'exception du budget prévisionnel de l'annexe financière de la licence professionnelle « Ville et environnements urbains » parcours nature en ville et de l'annexe financière de la licence professionnelle « Droit et techniques des réseaux hydrauliques » qui ont été retirés du vote, les tarifs de formation continue 2020-2021, les tarifs du TOEIC, les conventions et accords joints en annexe sont approuvés., les tarifs de formation continue 2020-2021, les tarifs du TOEIC, les conventions et accords joints en annexe sont approuvés.

Les avis de la CFVU du 28 février 2020, joints en annexe, sont approuvés à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Présents et représentés : 15
Quorum : 15

Fait à Lyon, le 16 mars 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.